

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS

25 juin 2024

N° E24000061 /80

La présidente du tribunal administratif

Décision désignation commissaires

CODE : 1 – urbanisme et aménagement

Vu enregistrée le 10 juin 2024, la lettre par laquelle la présidente de la communauté de communes du Pays de la Serre demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- la révision allégée du plan local d'urbanisme de la commune de Couvron-et-Aumencourt.

Vu :

- le code de l'environnement ;
- le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024.

DECIDE

Article 1 : M. Pascal Douelle, attaché territorial en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : M. Jean-Pierre Demiautte, chargé d'études au sein du groupe environnement du laboratoire régional des ponts et chaussées de Saint-Quentin, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour poursuivre l'enquête en cas d'empêchement du commissaire titulaire.

Article 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

Article 4 : La présente décision sera notifiée à la présidente de la communauté de communes du Pays de la Serre, à M. Pascal Douelle et à M. Jean-Pierre Demiautte.

Fait à Amiens, le 25 juin 2024.

La présidente,



Florence Demurger